Délibération n° 2015-28
Conseil d'administration du 25 juin 2015

Objet : approbation du rapport annuel de contrôle interne du régime

M. Domeizel, Président de séance,
rend compte de l'exposé suivant

EXPOSÉ

Vu l'article D.114-4-16 du livre Ier du titre Ier au chapitre IV bis du Code de la sécurité sociale,

Vu le décret n°2013-917 du 14 octobre 2013 relatif au contrôle interne des régimes obligatoires de base de sécurité sociale et des organismes concourant à leur financement,

Vu l'avis de la commission de surveillance de la Caisse des Dépôts en date du 17 avril 2013,

Vu l'article 70 du règlement intérieur qui donne compétence à la commission des comptes pour examiner tous les sujets à vocation financière,

Vu l'avis favorable du Bureau, réunie le 24 juin 2015, qui propose au conseil d'administration d'approuver le rapport annuel de contrôle interne du régime,

Le Conseil d'administration délibère et, à l'unanimité, prend acte de la transmission du rapport de contrôle interne aux membres du Conseil d'administration.

Bordeaux, le 25 juin 2015

La secrétaire administrative du conseil

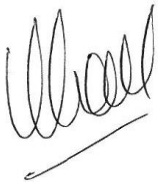

Virginie Lladeres